



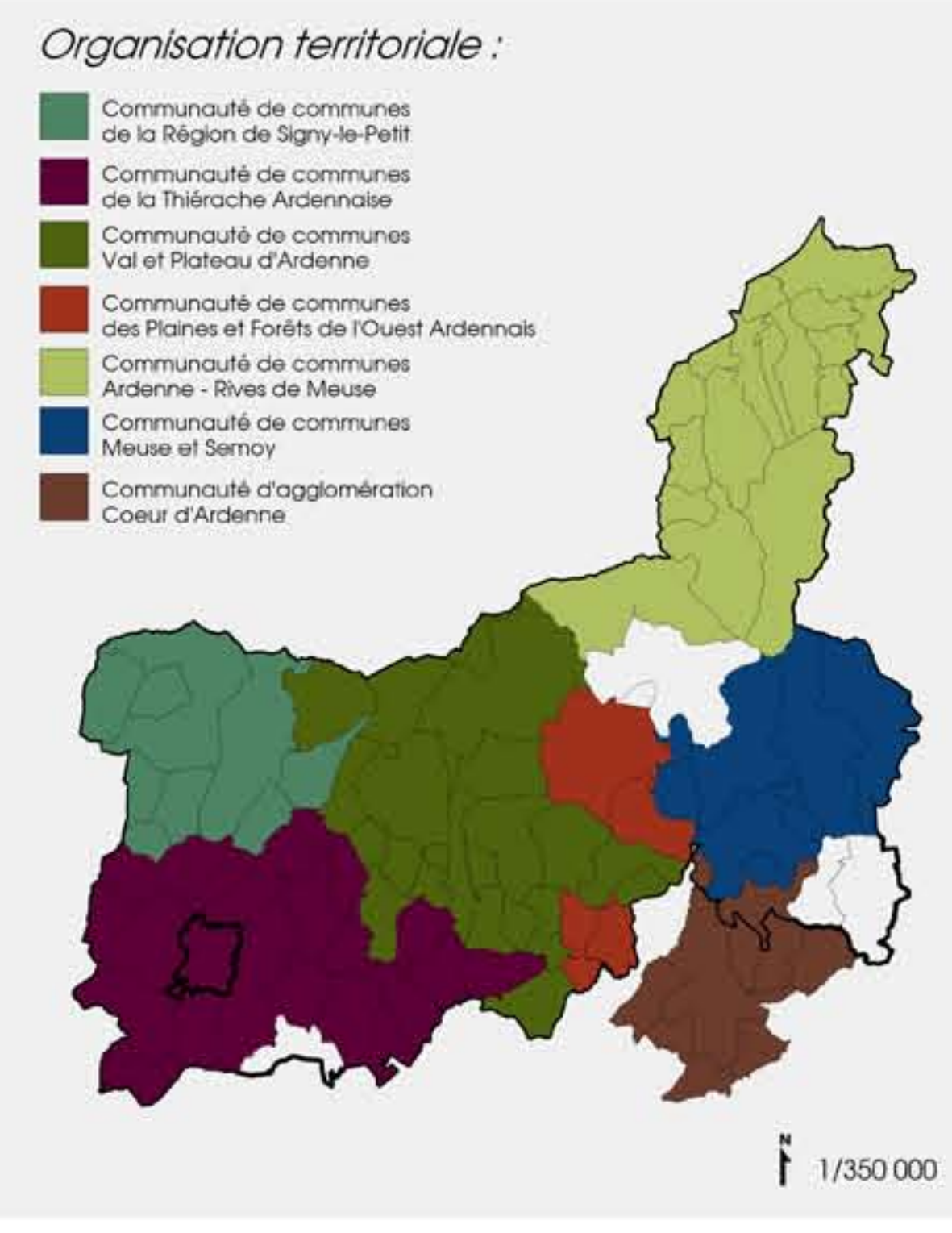
# Plan de Parc du Parc naturel régional des Ardennes



Une autre vie s'invente ici...



**Le Parc en quelques chiffres :**  
 Communes : 91  
 Population : 75 859 habitants  
 Superficie : 1 172 km<sup>2</sup>  
 Densité : 65 hab/km<sup>2</sup>



## Axe 1 Diversifier l'activité économique en valorisant durablement les ressources du territoire

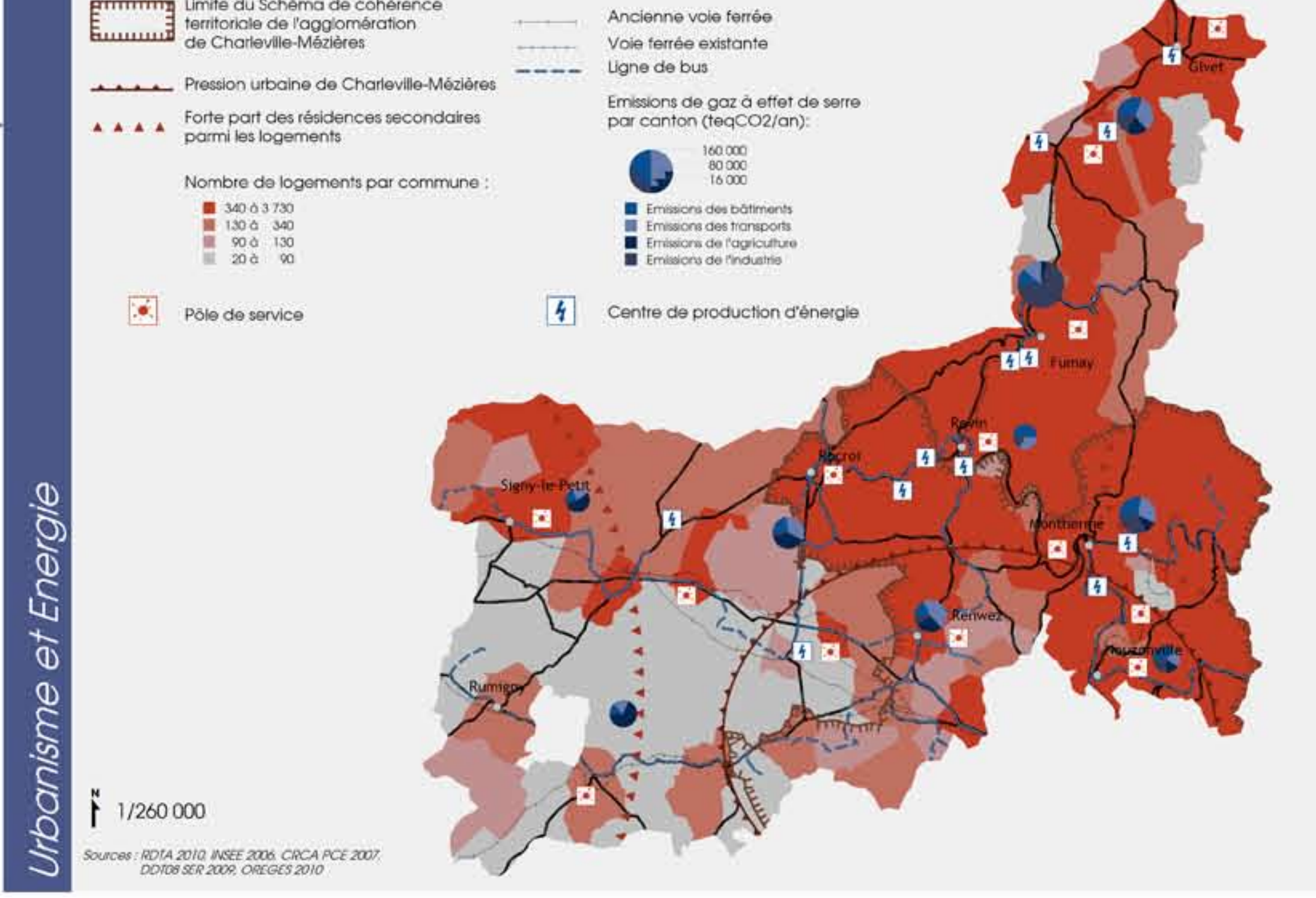
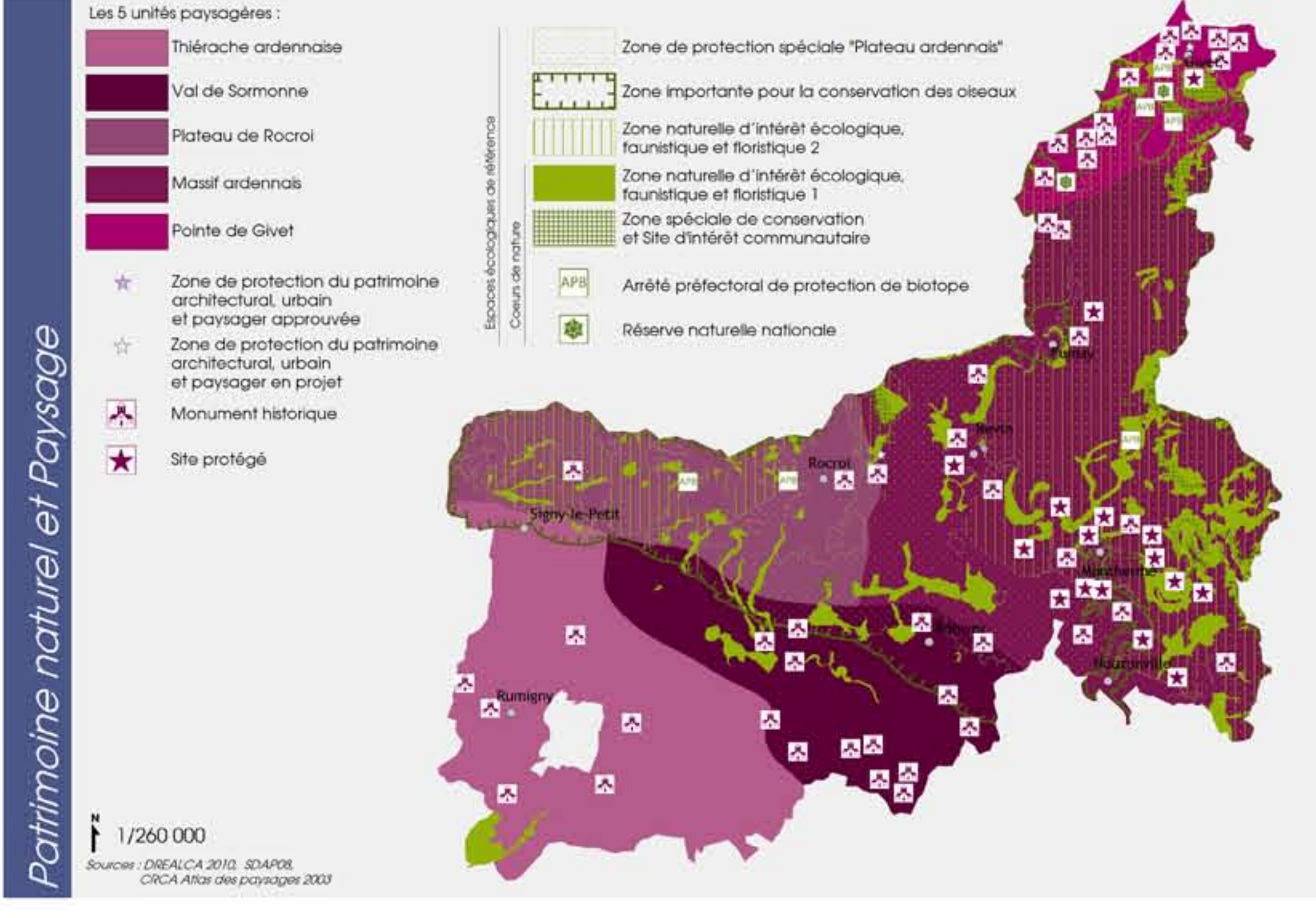
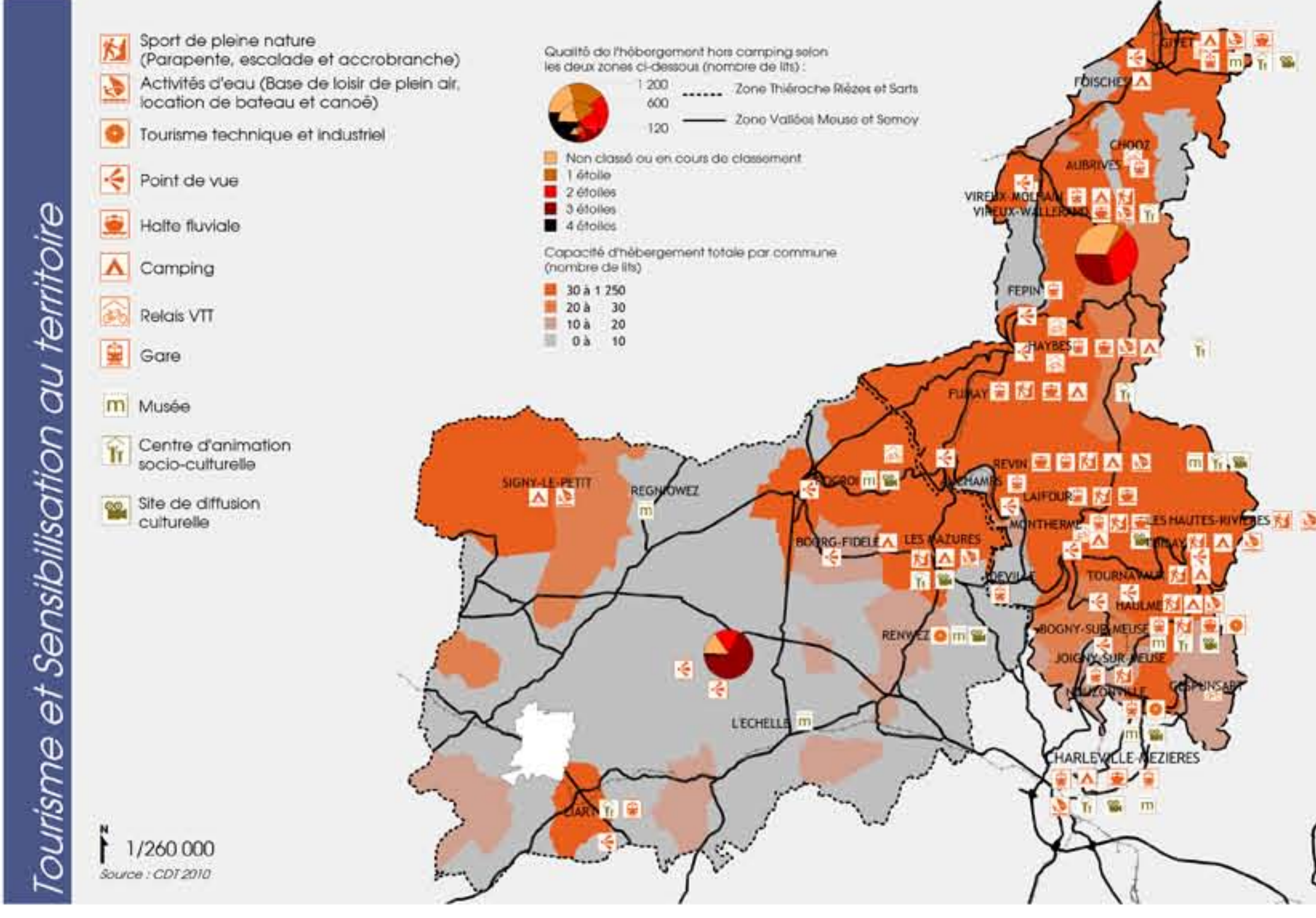
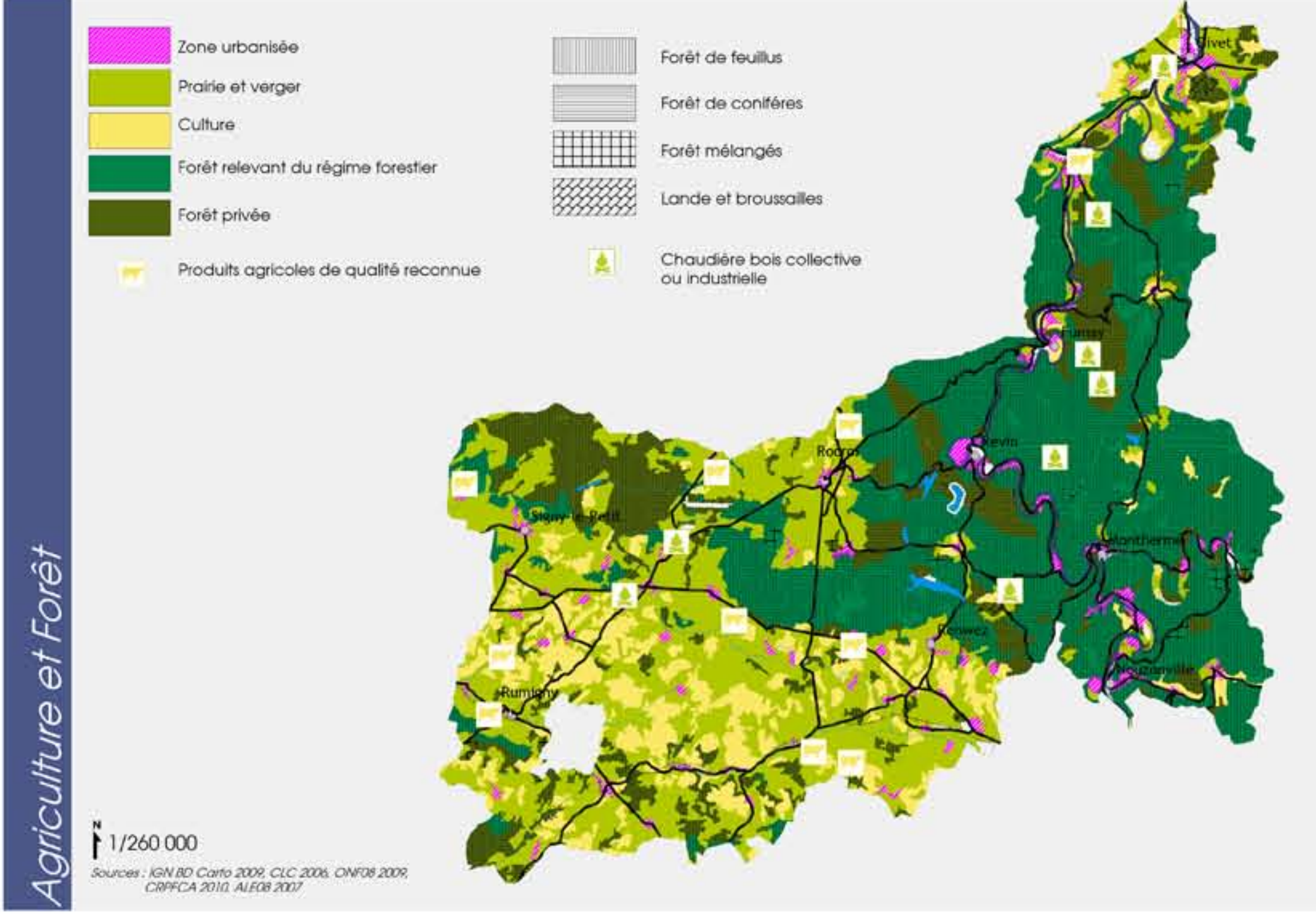
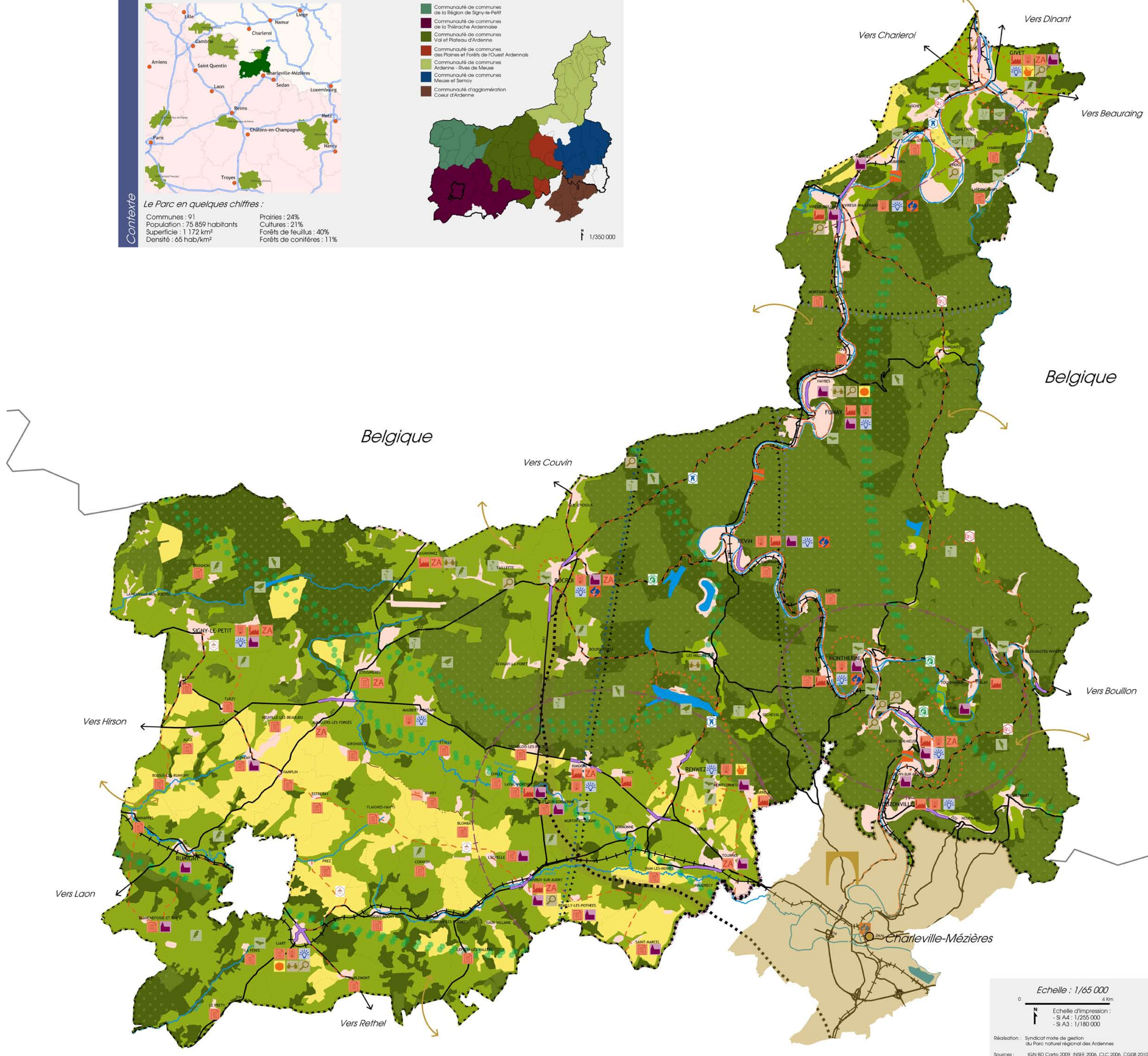
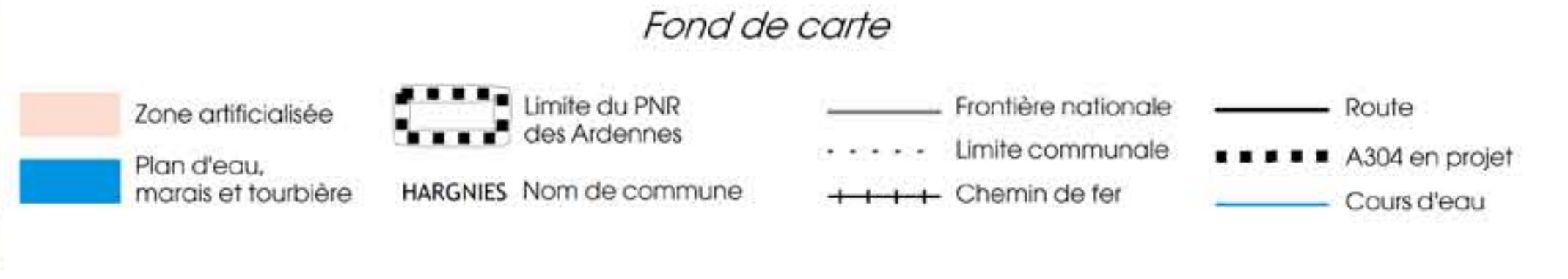
- Valoriser de manière durable les ressources du territoire**
  - Ressource forestière privée à identifier et à mobiliser
  - Gestion sylvicole publique à soutenir
  - Bois de haies dont les potentialités économiques sont à évaluer
  - Zone d'agriculture extensive à maintenir et à soutenir
  - Structures végétales à restaurer
  - Circuit court et vitrine à accompagner et à renforcer
  - Verger à variétés locales dont le réseau est à développer
- Faire du tourisme un nouveau axe de développement économique**
  - Espace touristique d'intérêt patrimonial à conforter
  - Itinéraires touristiques à animer et à connecter :
    - Route des églises fortifiées de Thiérache
    - Route des fortifications
    - Route des légendes de Meuse et Semois
    - Route Rimbaud Verlaine
    - Route balcon
    - Voie verte
  - Relais d'accueil et d'information touristiques à accompagner

## Axe 2 Révéler et préserver la richesse des patrimoines naturel et paysager et accompagner les mutations environnementales

- Faire apprécier la richesse des milieux naturels**
  - Espace écologique de référence et patrimonial à protéger
  - Continuum et corridor écologiques à conforter
  - Habitats des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial à protéger :
    - Espace forestier
    - Lande humide et Tourbière
    - Cavité
    - Pelouse rocheuse
    - Bocage
    - Coteau calcaire
    - Cours d'eau
- Préserver et gérer le patrimoine paysager**
  - Espace paysager de caractère à gérer en concertation
  - Aménagement lié à l'A304 à accompagner
  - Entrée ou traversée à intégrer dans le paysage
  - Site patrimonial d'intérêt prioritaire à préserver et à valoriser
  - Favoriser une gestion économe des ressources
  - Economie d'énergie hors "bâtiment" à soutenir :
    - Zone à priorité "Agriculture"
    - Zone à priorité "Industrie"
    - Zone à priorité "Transport"
  - Consommation énergétique publique et inter-modalité à étudier en priorité

## Axe 3 Agir en faveur de l'identité et de la qualité de vie des Ardennes en impulsant des partenariats solidaires

- Conforter la qualité des offres de services et d'habitat**
  - Pôle de services à accompagner prioritairement en urbanisme
  - Commune à doter d'un document d'urbanisme
  - Zone d'activités à qualifier en priorité
  - Fiche urbaine à résoudre en priorité
- Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale**
  - Acteur local de médiation à l'environnement à mettre en réseau
  - Outil d'interprétation à développer
  - Dynamiser les échanges et la coopération entre les acteurs des territoires
  - Echange avec les autres territoires à dynamiser
  - Echange avec la ville-porte (Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne) à dynamiser



Légende du plan de Parc